

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-90

Séance du 23 février 2024

Date de convocation :

13 février 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Représentés : 2

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 23 février 2024 à 18H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mrs Leclerc et Maison (ont donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

Objet : Projet d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération de 2021 relative au rythme scolaire qui prévoit l'organisation hebdomadaire du temps scolaire sur la commune de saint-Augustin (école maternelle) sur 4 jours :

- Lundi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Mardi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Jeudi : 9 h00 – 12 h 15 / 13 h45 – 16 h 30
- Vendredi : 9 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h 30

Pour la rentrée scolaire 2024, après concertation avec l'enseignante chargée de l'école maternelle et les autres maires du regroupement intercommunal de la vallée de la Douyge, le conseil municipal autorise Mr le Maire à renouveler ce rythme scolaire rentrant dans le cadre dérogatoire de la semaine de 4 jours.

Le Maire
Marcel AUBOIROUX

